



## Bonnemain actualités



**Championnat de France  
cycliste du clergé  
CATM  
30.04 et 01.05.2019**

**Ludolire « Princesses et  
Chevaliers »  
11.05.2019**

**Portes ouvertes  
Pôle santé  
23 et 25.05.2019**

**Réception des belges  
de Dottignies  
Mairie  
30.05.2019**



**Fête de la musique  
Comité d'Animation  
31.05.2019**

**Défilé des belges  
Les Mains Unies  
01.06.2019**

**Remise prix des lecteurs  
Bibliothèque  
15.06.2019**

**Départ en retraite de Madame  
Viviane ODIC, ATSEM  
05.07.2019**

## SOMMAIRE

- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2019
- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2019
- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2019
- Les infos municipales
- Les infos des associations

## LE MOT DU MAIRE

La période estivale permet à chacun et à chacune d'entre nous ainsi qu'aux entreprises, artisans et commerçants de marquer un temps de pause bien mérité. En ce qui nous concerne, animations en tout genre ont ponctué ce premier semestre : le championnat de France cycliste du clergé les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai, la réception de nos amis belges de Dottignies le week-end de l'Ascension.

Puis le dimanche 14 juillet, notre commune a accueilli le championnat régional cycliste féminin. Quelque 90 participantes, sous l'égide du comité de Bretagne de cyclisme, avec la jeunesse sportive doloise, section cyclisme, ont mis en place le circuit et l'ont sécurisé avec l'aide de motos, voitures, commissaires et véhicules de secours, ainsi que le soutien d'une quarantaine de bénévoles de la commune.

Les 23 et 25 mai, deux journées « portes ouvertes » du pôle santé ont permis aux professionnels des communes voisines et aux habitants de Bonnemain de visiter les locaux. Il nous reste à convaincre deux médecins généralistes pour compléter l'offre de notre pôle santé.

Les travaux de rénovation complète de la route de la Gare et de la rue de Lombe devraient commencer à la mi-septembre, ainsi que le plateau pour sécuriser l'entrée de l'école Henri Matisse.

Un autre projet, « Ages & Vie », est en cours d'étude sur le terrain communal de la Marre Boutier. Il est présenté à l'intérieur de ce MBI. Les travaux devraient aboutir courant 2020, début 2021.

Je vous souhaite une agréable lecture ainsi que de bonnes vacances et un bel été à toutes et tous.

Le Maire,

Marcel PIOT

## EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Florence DAVID, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Loïc LEBRET et Philippe DOUARD.

Absents excusés : Danielle HUOT qui a donné pouvoir à Sonia ROBERT, Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Marcel PIOT, Béatrice LEROUX qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURÉ, Nathalie TESSIER qui a donné pouvoir à Loïc LEBRET, Olivier MILLION.

Secrétaire de séance : Laurent CITRÉ

### APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

### SUBVENTIONS 2019

Monsieur Loïc LEBRET regrette à nouveau qu'aucune subvention ne soit versée aux maisons familiales rurales et aux centres de formation pour les enfants de Bonnemain qui y sont scolarisés.

Concernant la subvention suivante, le Conseil Municipal accepte, par 11 voix pour, 2 voix contre (Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER (pouvoir à Loïc LEBRET) et 1 abstention (Philippe DOUARD), le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à la paroisse Saint Gilduin pour l'organisation du 20<sup>ème</sup> championnat de France cycliste du Clergé (Clergéronne) qui aura lieu les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2019 à Lourmais et Bonnemain. La minorité justifie son vote par le fait que la commune verse une subvention plus importante à une association extérieure qu'aux associations communales. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un évènement exceptionnel qui a lieu pour la première fois en Bretagne.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ensemble des propositions ci-dessous :

ACCA : 324 €	APEL : 2 487,50 €
ACCA bracelets sangliers : 200 €	Amis école publique : 2270€
Club Bon 'Accueil : 182 €	OGEC : 3 815 €
Club gymnastique : 245 €	Comité d'Animation : 220 €
Stock Cars Club : 392 €	Tennis Table : 280 €
Comice agricole : 1 126 €	Les Mains Unies : 300 €
Prévention routière : 31 €	J2N : 80 €
RASED : 140 €	OSBR : 1 563 €
FCLMB : 1 345 €	
Voyages scolaires : 34 € par élève (sur présentation justificatif)	

### BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE

Monsieur le Maire constate une stabilité des dépenses de fonctionnement. Concernant les recettes de fonctionnement, il existe une inquiétude sur le maintien de la dotation de solidarité communautaire d'un montant de 45 667 € et une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 20 979 €. La commune devra prendre en compte ces baisses et continuer à maîtriser ces dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal adopte par 12 voix pour et 2 voix contre [Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER (pouvoir à Loïc LEBRET)] le budget primitif 2019 de la commune, équilibré en recettes et en dépenses par section comme suit :

Section de fonctionnement : 1 026 000 €
Section d'investissement : 588 882 €

### BUDGET PRIMITIF 2019 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'assainissement collectif qui s'équilibre en dépenses et recettes à 134 469 € pour la section d'exploitation et à 225 058 € pour la section d'investissement.

### AMENAGEMENT DES TERRAINS DE LA MARRE BOUTIER : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune possède des terrains rue de la Marre Boutier destinés à l'aménagement d'un futur lotissement communal.

De plus, la commune a été contactée par la société Age et Vie pour l'implantation d'une structure sénior adaptée aux personnes âgées en perte d'autonomie (GIR 2-3-4). Ages&vie propose aux personnes âgées en perte d'autonomie qui ne peuvent plus rester chez elles mais qui veulent rester dans leur commune, un hébergement conçu pour 7 personnes âgées, en présence d'auxiliaires de vie de 7h à 21h et un auxiliaire 24h/24 avec des services leur permettant de continuer à vivre le plus normalement possible.

Le projet doit comporter au minimum deux logements partagés par huit personnes (soit 16 personnes au total) et quatre logements pour les salariés. Ages&Vie monte intégralement le projet sans faire appel aux finances communales. La commune doit pouvoir proposer un terrain vacant, adapté à l'implantation de la structure.

Ce projet pourrait s'implanter sur les terrains vacants de la Marre Boutier, situés au cœur du bourg et à proximité du pôle santé et des commerces.

Conformément aux orientations d'aménagement du plan local d'urbanisme, un plan d'ensemble doit être réalisé. Il serait donc intéressant de relancer à cette occasion le projet de lotissement sur ce secteur.

Monsieur le Maire propose de lancer une mission d'études préliminaires et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation, incluant le projet de maisons pour personnes âgées.

Monsieur Loïc LEBRET précise qu'il ne participera pas au vote car il manque d'éléments sur ce sujet, puis il se lève et quitte la salle des séances.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le lancement

d'une consultation en vue du recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation d'un plan d'ensemble et l'aménagement d'un lotissement.

### **AMENAGEMENT DES TERRAINS DE LA MARRE BOUTIER : OUVERTURE D'UN BUDGET ANNEXE**

Compte tenu de la décision de créer un lotissement communal, il est nécessaire d'établir un budget spécifique, annexe au budget communal, et soumis à la TVA.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et recettes à **45 000 €** pour les deux sections.

### **PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE ET SUPPRESSION DE POSTES**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création ;

- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe à la bibliothèque

- à compter du 28 août 2019 d'un emploi d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à l'école

Ces créations permettront l'avancement au grade supérieur des deux agents concernés. Les anciens postes sont supprimés aux mêmes dates.

### **BIBLIOTHÈQUE « LE LIVRE EN BONNES MAINS » : CONVENTION AVEC LA CRÈCHE TY BON'HOME**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre la commune et la crèche Ty Bon'Home. La présente convention a pour objet l'organisation des séances de lectures et de manipulations de livres, menées par la responsable de la bibliothèque, qui ont lieu à la crèche et le prêt de livres.

Le prêt de livres à la crèche « Ty Bon'Home » sera fait moyennant une adhésion annuelle à la bibliothèque de Bonnemain (le montant de l'adhésion est fixé pour l'année 2019 à 10 €). Concernant les séances de lecture, la cotisation forfaitaire pour l'année est fixée à 100 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention proposée.

### **DEMANDE DE REPORT DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la Communauté de Communes Bretagne Romantique et de demander le report du transfert de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## **EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019**

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Danielle HUOT, Florence DAVID, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Nathalie TESSIER et Philippe DOUARD.

Absents excusés : Jean-Paul MURIE, Béatrice LEROUX qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURE, Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Marcel PIOT, Jean-François GUERIN qui a donné pouvoir à Florence DAVID, Loïc LEBRET qui a donné pouvoir à Nathalie TESSIER, Olivier MILLION.

Secrétaire de séance : Danielle HUOT

### **APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019**

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 03/2019 du 21 mars 2019 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Charles LACOURT d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 25 rue de la Maison Neuve, appartenant à Madame Servane HUET.

- Décision n° 04/2019 du 8 avril 2019 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Bertrand PRIOL d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 10 rue de Joudette, appartenant aux Consorts GUILLOT.

- Décision n° 05/2019 du 16 avril 2019 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Charles LACOURT d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 2 rue du Rocher Cordier, appartenant à Monsieur et Madame André MENARD.

- Décision n° 07/2019 du 15 mai 2019 : acceptation de la proposition du SDE35 relative à la participation communale aux travaux d'extension du réseau électrique basse tension à La Gaudinays, pour un montant de 3 200 €.

- Décision n° 08/2019 du 16 mai 2019 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Charles LACOURT d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 22 rue de Joudette, appartenant à Monsieur Alexandre RUELLAN et à Madame Adeline KIFFER.

- Décision n° 09/2019 du 21 mai 2019 : acceptation de la proposition de Ouest Collectivités relative à la fourniture de 9 tables et 50 chaises à la salle des associations et de garderie, pour un montant de 4 215 € HT.

### **AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE LA MARRE BOUTIER : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour et 2 abstentions (Nathalie TESSIER et Loïc LEBRET (pouvoir à Nathalie TESSIER), d'attribuer le marché d'études et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un lotissement à la société TECAM (35304) pour un montant de **17 470 € HT**.

### **FOURNITURE DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET L'ACCUEIL DE LOISIRS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de fourniture des repas à la société CONVIVIO, pour un montant unitaire de 2.6382 € HT par repas. Ce marché débutera le 8 juillet 2019 pour un an, renouvelable deux fois.

### **PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ À L'ÉCOLE HENRI MATISSE**

Considérant le départ en retraite d'un agent et des incertitudes sur l'évolution des effectifs à l'école Henri Matisse. La fermeture de la 5<sup>ème</sup> classe est actée à la rentrée de septembre 2019.

Considérant le renfort à apporter à l'ALSH en termes d'animateurs,

Considérant la nécessité de se donner le temps de la réflexion sur le nouveau poste à créer,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité à l'école Henri Matisse pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER 2019 DUE PAR ORANGE**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public routier due par ORANGE pour l'année 2019, d'un montant de 2 280.70 €.

## BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 01

Monsieur le Maire présente une décision modificative pour donner suite à la décision de la Communauté de Communes Bretagne Romantique de suspendre le versement de la dotation de solidarité communautaire d'un montant de 45 667 € en 2019.

Le Conseil Municipal adopte cette décision modificative par 11 voix pour et 2 abstentions (Nathalie TESSIER et Loïc LEBRET (pouvoir à Nathalie TESSIER), justifiées par le fait que les élus de la minorité se sont abstenus lors du vote du budget primitif.

## ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état de produits irrécouvrables d'un montant de 850.92 €uros sur les exercices 2015 et 2016.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur de cette somme.

## AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL (AFAFE) SUR LES BASSINS VERSANTS DE MIRELOUP ET LANDAL : CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que par lettre du 10 avril 2019, Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 2 mai 2019, soit plus de 15 jours avant ce jour et a été inséré dans les journaux suivants : Ouest France du 14 mai 2019 et Terra du 17 mai 2019 et publié sur le site internet de la commune de Bonnemain.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après : Jean-Jacques AUBRY, Jérôme CITRÉ, Patrice DELAMAIRE et Gilles LEBRET.

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets.

Compte tenu des voies recueillies par chacun d'entre eux, Monsieur Jean-Jacques AUBRY et Monsieur Jérôme CITRÉ sont élus membres titulaires et Monsieur Patrice DELAMAIRE est élu membre suppléant.

## PRÉSENTATION OFFRE MUTUELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société AXA propose de mettre en œuvre une mutuelle à l'échelon communal, pour proposer aux habitants de la commune une mutuelle complémentaire à des conditions tarifaires promotionnelles. Cette proposition d'offre a été présentée par AXA devant le CCAS le 30 mars 2019 qui a émis un avis favorable. Il s'agit d'un service apporté à la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 11 voix pour et 2 abstentions (Philippe DOUARD et Jean-François GUERIN (pouvoir à Florence DAVID) cette démarche. Monsieur Philippe DOUARD justifie son abstention par le fait que la commune favorise un groupe d'assurance par rapport aux autres. Monsieur le Maire lui répond que toutes les sociétés d'assurances sont à même de proposer une offre identique aux habitants.

Une réunion publique sera organisée à Bonnemain en septembre par le groupe AXA et les personnes intéressées par une souscription se feront connaître auprès de l'Agent mandataire AXA lors de cette réunion.

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION ET LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE COMBOURG : MODIFICATION DES STATUTS CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE DE MESNIL ROC'H

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification des

statuts du Syndicat Intercommunal pour la gestion et la construction du centre de secours de Combourg par suite de la création de la commune nouvelle de Mesnil Roc'h.

## AVIS SUR DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DES BASSINS CÔTIERS DE DOL DE BRETAGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit, selon la réglementation en vigueur (art R 181-38 du code de l'environnement), émettre un avis sur la demande d'autorisation présentée par le Syndicat des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne.

En application de l'arrêté préfectoral du 24 avril 2019, une enquête publique est ouverte du lundi 27 mai 2019 (9h00) au jeudi 27 juin 2019 inclus (17h00) en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale pour la restauration et l'entretien des cours d'eau dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques des bassins côtiers de Dol-de-Bretagne. Les 39 communes des bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne sont concernées par le projet.

Compte tenu de la complexité du dossier, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 2 voix pour et 9 abstentions (Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Danielle HUOT, Florence DAVID, Béatrice LEROUX (pouvoir à Marie-Hélène DURÉ), Jean-François GUERIN (pouvoir à Florence DAVID), Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ et Philippe DOUARD).

## VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME DE SANTÉ

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le vœu proposé par l'Association des Maires de France relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.

## EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2019

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Florence DAVID, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Nathalie TESSIER et Philippe DOUARD.

Absents excusés : Béatrice LEROUX qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURE, Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Marcel PIOT, Loïc LEBRET qui a donné pouvoir à Nathalie TESSIER, Olivier MILLION.

Secrétaire de séance : Jean-François GUERIN

## APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 10/2019 du 5 juin 2019 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Charles LACOURT d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 1 allée de la Duchesse Anne appartenant à Monsieur Denis ROCHER et Madame Noëlla CHEVALIER.

- Décision n° 11/2019 du 6 juin 2019 : acceptation de la proposition du groupe ELABOR 21380 MESSIGNY ET VANTOUX relative à la mise à jour et à la saisie des concessionnaires du cimetière pour un montant de 7 041.80 € HT.

- Décision n° 12/2019 du 11 juin 2019 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître David SECHE d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis

9 rue de Brocéliande appartenant à Monsieur Philippe LARRERE et Madame Catherine ROBIN.

- Décision n° 13/2019 du 12 juin 2019 : acceptation de la proposition de PC ELEC domicilié le Camp Duguesclin 35270 COMBOURG, relative à la mise aux normes des installations électriques des bâtiments communaux, pour un montant de 4 794.24 € HT.

## **TARIF REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les tarifs suivants pour l'année scolaire 2019/2020 :

- Repas enfant qui passe de 3.50 € à **3.57 €**
- Repas adulte qui passe de 5 € à **5.10 €**
- Tarif garderie : **0.59 €** la ½ heure, et **0.29 €** la ½ heure à partir du 3<sup>ème</sup> enfant
- Maintien du tarif de **20 €** en cas de dépassement de l'horaire de fermeture de la garderie à 18h45.
- Tarif goûter, commun à tous les enfants pour la 1<sup>ère</sup> demi-heure de garderie du soir : **0.50 €**

## **FINANCES : AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES SUR LE COMPTE 2046 (ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT VERSEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE)**

Le Conseil Municipal approuve, par 12 voix pour et 2 abstentions (Nathalie TESSIER et Loïc LEBRET (pouvoir à Nathalie TESSIER), la durée d'amortissement sur les subventions d'équipements versées, compte 2046, en un an et opte pour leur neutralisation.

## **BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget communal afin de permettre l'amortissement du compte 2046.

Le Conseil Municipal adopte cette décision modificative par 12 voix pour et 2 abstentions (Nathalie TESSIER et Loïc LEBRET (pouvoir à Nathalie TESSIER).

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL**

De nouvelles règles de composition des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre seront applicables à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux en 2020. Deux modalités s'offrent aux collectivités : soit un accord local, soit à défaut d'un tel accord, l'application du droit commun.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, à 51 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de la Bretagne romantique (accord local). La commune de Bonnemain disposera de 2 sièges.

## **PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE SERVICE A L'ECOLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'agent de service à l'école maternelle à 28/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ». Ce contrat de droit privé sera établi pour une durée d'un an renouvelable une fois.

## **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIES - PROGRAMME 2019 : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie route de la Gare et rue de Lombe, il est nécessaire d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux ne relevant pas de la compétence de la Communauté de Communes Bretagne Romantique, à savoir les travaux de réseaux d'éclairage public estimés à 8 395.66 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Bonnemain et la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

## **AMÉNAGEMENT EN AGGLOMÉRATION RD 9 ET RD 80 : CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE**

Pour donner suite à la réalisation d'aménagement de la voirie route de la Gare (RD n° 80) et rue Bertrand du Guesclin (RD n° 9), une convention doit être établie entre le Département d'Ille et Vilaine, la Communauté de Communes Bretagne Romantique et la commune définissant les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles ces aménagements seront réalisés et gérés.

La participation du Département à la mise en œuvre de la couche de roulement s'élève à 10 132 €.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA RÉGION DE TINTÉNIAC : COMPÉTENCE EAU POTABLE. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE À EFFET AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020. RETRAIT AU 31 DÉCEMBRE 2019 DES COMMUNES DE LANGOUËT, SAINT GONDRAN ET SAINT SYMPHORIEN.**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le retrait, au 31 décembre 2019, des communes de Langouët, Saint-Gondran et Saint-Symphorien du Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Tinténiac, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2020

## **LES INFOS MUNICIPALES**

### **Secrétariat de mairie : horaires d'été**

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019 inclus, la mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Fermeture le samedi matin et les après-midi.

Reprise des horaires habituels le lundi 2 septembre 2019.

Tél : 02 99 73 46 39 ou mairie@bonnemain.fr

### **Agence postale communale : congés**

L'agence postale communale sera fermée du **lundi 29 juillet au samedi 17 août 2019 inclus..**

Pour toutes démarches, s'adresser au bureau de Poste de Combourg.

### **Mutuelle complémentaire santé**

Dans le cadre du protocole signé par la commune avec AXA, cette compagnie s'engage à ce que les habitants bénéficient d'une remise qui peut monter jusqu'à 30 % pour les retraités.

Dans cette démarche, **la commune de Bonnemain a seulement un rôle informatif et de relais et non d'interlocuteur.**

Une réunion publique d'information sur ce sujet aura lieu le **mardi 16 septembre 2019 à 10h30** à la salle des fêtes.



**Bibliothèque Le Livre en Bonnes Mains**



Le samedi 15 juin, a eu lieu le dépouillement du Prix des Lecteurs des bibliothèques de Bonnemain, Epiniac, Combourg, La Chapelle-aux-Filtzméens et Meillac. Six romans étaient proposés, pour voter, il fallait avoir lu au moins 5 des 6 ouvrages et 36 lecteurs ont désigné les gagnants :

- 1<sup>er</sup> : Une longue impatience de Gaëlle Josse
- 2ème : La chaise n°14 de Fabienne Juhel
- 3ème : Un océan, deux mers, trois continents de Wilfried N'Sonde

De nombreux commentaires ont été lus, des échanges fructueux et intéressants ont animé les discussions autour du goûter.

Horaires d'été : Pendant les vacances, la bibliothèque sera **fermée du 30 juillet au 17 août**

En dehors de cette période la bibliothèque reste ouverte aux horaires habituels. (Mais fermée le jeudi)  
Vous pouvez consulter les horaires des bibliothèques du réseau sur [bibliotheque.bretagneromantique.fr](http://bibliotheque.bretagneromantique.fr)



Toute l'équipe vous souhaite un bel été !

**Accueil Loisirs : il était une fois un été à Bonnemain.**

L'accueil de loisirs UFCV est ouvert du **lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2019 et du lundi 26 au vendredi 30 août 2019 de 7h30 à 18h30** avec chaque semaine un thème :

- Du 15 au 19 juillet : « le vent »
- Du 22 au 26 juillet : « sport et nature » avec stage de break dance avec Adrien
- Du 29 juillet au 02 août : « Arts & co »



Chaque jour des ateliers variés, ludiques et adaptés, un atelier cuisine pour le goûter, les enfants ont le choix de leurs ateliers avec un rythme respectueux des besoins de chacun. Plusieurs sorties sont programmées, piscine tous les jeudis.

Soirée famille prévue le vendredi 02 août à 18h30 : barbecue partagé avec spectacle de danse et projection du film de l'été. Venez nombreux !!!

Pour toutes inscriptions, contacter **Gaëlle BREHINIER, directrice, au 06.28.75.43.79.**  
**ou par mail : [accueildeloisirs.bonnemain@ufcv.fr](mailto:accueildeloisirs.bonnemain@ufcv.fr)**

**Coupon sport : un coup de pouce financier pour favoriser la pratique des jeunes**



Le dispositif Coupon sport du département d'Ille-et-Vilaine a pour but d'aider les jeunes bretonnais âgés de 11 à 15 ans, bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), à pratiquer une activité sportive de qualité et régulière. Ainsi, le département finance une partie de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

Pour en savoir plus : [ille-et-vilaine.fr/coupon-sport35](http://ille-et-vilaine.fr/coupon-sport35)

**Cet été, on bouge en navette !**

Les navettes estivales reprennent du service du 8 juillet au 30 août 2019. Au départ de 22 communes de la Bretagne romantique, 2 fois par semaine, elles vous permettent gratuitement et en tout tranquillité de profiter du centre aquatique Aquacia, du cinéma Chateaubriand et du centre de Combourg.

Une seule obligation, réserver son transport la veille pour le lendemain par téléphone au 02 99 45 23 45, en ligne ou avec votre smartphone ou ordinateur sur [navettes.bretagneromantique.fr](http://navettes.bretagneromantique.fr)

**Chemins de randonnée : mise au point**

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 décembre 2012, a décidé à l'unanimité de désapprouver l'élargissement du champ de compétence « voirie » de la Communauté de Communes Bretagne Romantique, considérant la perte d'un service public de proximité et le risque d'altération de la qualité du service rendu.

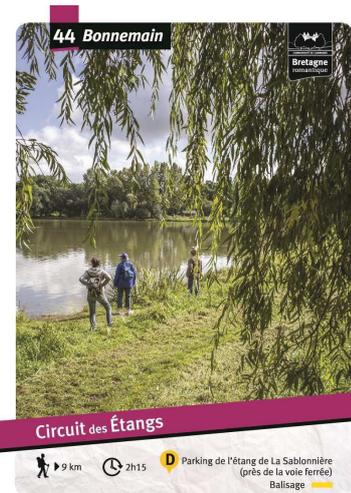
Bonnemain a été la seule commune à voter contre. Force est de constater que la crainte des élus s'avère justifiée alors que le transfert entraîne également un coût pour la commune (34 827 €). L'entretien des routes est fait en retard et moins souvent que nécessaire.

En ce qui concerne nos deux boucles de randonnées classées au PDIPR, l'entretien est insuffisant alors que ce classement implique la prise en charge du nettoyage par la Communauté de Communes.

Devant le mécontentement justifié des randonneurs, nous avons pris la décision dans l'immédiat de faire effectuer le travail par nos agents techniques. Cela se fera, malheureusement, au détriment d'autres tâches.

Le circuit des ces deux boucles est disponible en mairie et sur le site internet de la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

**- Circuit des Bosquets (43) et circuit des Etangs (44)**



**LES INFOS DES ASSOCIATIONS**

**Stock cars**

Samedi 7 septembre à 19 h et dimanche 8 septembre 2019 à 13h30  
32<sup>ème</sup> édition sur le terrain habituel route de Meillac.

**Comité d'Animation**

Dimanche 22 septembre : Classes "9"  
Nous invitons toutes les personnes des classes « 9 » à cette journée. N'hésitez pas à nous faire connaître les anciens habitants de Bonnemain qui souhaitent être présents.  
Contact : 02 99 73 74 87.

**IMPORTANT**

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.bonnemain.fr](http://www.bonnemain.fr)

## PROJET « AGES & VIE » A LA MARRE BOUTIER

Le 9 avril 2019 a été exposé au Conseil Municipal la proposition de la société Ages & Vie d'implanter une structure sénior adaptée aux personnes âgées en perte d'autonomie (GIR 2-3 et 4). L'implantation prévue se situe sur un terrain communal à la Marre Boutier, derrière l'église, à proximité immédiate du pôle santé.



A l'issue de la présentation, le Maire a proposé de lancer une mission d'études préliminaires et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation incluant le projet de maisons pour personnes âgées.

Par délibération figurant dans le présent MBI, le Conseil Municipal a donné son accord pour lancer une consultation en vue du recrutement d'un bureau d'étude, selon une procédure adaptée. C'est le bureau d'études TECAM de Fougères (35) qui a été retenu le 28 mai dernier. Il est chargé d'établir un plan d'aménagement, dans lequel va s'inscrire le projet, pour aboutir à un permis d'aménager. Il sera chargé ensuite de la maîtrise d'œuvre du lotissement.

Le projet proposé par Ages & Vie est une nouvelle forme d'aménagement, une alternative complémentaire à l'EPHAD pour les personnes âgées en perte d'autonomie qui ne peuvent plus rester chez elles mais qui veulent rester dans leur commune.

Né dans le Doubs (25) il y a 10 ans, le réseau Ages & Vie s'étend aujourd'hui au niveau national. Véritable **lieu de soins**, Ages & Vie est un nouveau domicile conçu pour **7 personnes âgées** seulement. Elles trouvent, auprès d'auxiliaires de vie présentes 24h/24h, les services leur permettant de continuer à vivre le plus normalement possible. Le cadre de vie à taille humaine est **apaisant, sécurisant, familial et intergénérationnel** (le personnel dispose de logements de fonction au sein du bâtiment).

### Le logement, de plain-pied, est un domicile privé, comprenant deux parties :

- Une partie privée, composée d'une chambre/séjour, d'une terrasse et d'une salle d'eau. Il est possible d'y apporter son mobilier. Ce studio pourra évoluer (lit médicalisé, barres d'appui...). Sauf cas particulier, le logement est accessible directement depuis l'extérieur, et l'occupant est libre d'y recevoir qui il veut.
- Les lieux communs avec les autres colocataires : une grande pièce cuisine / séjour / salle-à-manger, une buanderie, cellier, jardin.

Le projet prévoit l'implantation de deux bâtiments qui permettraient de loger en tout quatorze personnes.



# Accès aux soins : adoptez les bons réflexes !



## Le jour

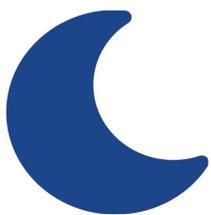
En semaine, de 8h à 20h et le samedi matin

Je contacte en priorité  
**un cabinet médical**



En cas d'urgence  
seulement,  
j'appelle le

**15**



## La nuit, le week-end et les jours fériés

Le soir à partir de 20h, le samedi à partir de 12h, le dimanche  
et les jours fériés

J'ai un problème de santé  
qui ne peut pas attendre  
l'ouverture habituelle des  
cabinets médicaux

Je ne me déplace pas  
aux urgences, j'appelle le

**15**



Je reçois des  
conseils  
médicaux  
par  
téléphone



Je suis informé  
du lieu où  
consulter le  
médecin de  
garde le plus  
proche



Je reçois  
la visite  
d'un  
médecin  
de garde



Je suis  
pris en  
charge à  
l'hôpital